



Eurodistrict
PAMINA



TRADUCTION FRANCAISE DE LA LETTRE ORIGINALE EN ALLEMAND

Bundesminister für Verkehr und digitale Infrastruktur
Herrn Alexander Dobrindt
Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur
Invalidenstraße 44, 10115 Berlin

Offenburg, 31 mars 2017

Monsieur le Ministre,

Les quatre Eurodistricts du Rhin Supérieur – l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, l'Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace, l'Eurodistrict Trinational de Bâle et l'Eurodistrict PAMINA - ont été fondés afin de créer des espaces transfrontaliers de vie et économiques dans lesquels les frontières ne représentent plus un obstacle dans la vie quotidienne. Ensemble, nous couvrons un territoire de près de 5 millions d'habitants et notre but est de simplifier leur mobilité transfrontalière, peu importe que nos concitoyens résident sur le sol français, suisse ou allemand.

Une infrastructure performante et financée de manière solide fait également partie de nos objectifs dans le cadre de la mobilité transfrontalière. Mais nous ne pouvons pas soutenir l'introduction d'une taxe sur les infrastructures routières allemandes dans sa version actuelle. De notre point de vue, les « Mautgesetze » contredisent l'idée européenne et ne sont ni justes ni équitables.

La loi prévoit une compensation (en partie) des surcoûts de l'introduction d'une taxe sur les infrastructures uniquement pour les détenteurs de véhicules particuliers immatriculés en Allemagne par la baisse de la taxe sur les véhicules. Ceci est une discrimination envers nos citoyens résidant sur le sol français ou suisse, notamment les travailleurs frontaliers. Rien que sur notre territoire, 25 000 personnes domiciliées en France viennent travailler quotidienne-

ment en Allemagne et devront supporter l'intégralité des coûts contrairement à leurs collègues domiciliés en Allemagne. Une telle inégalité de traitement va à la fois à l'encontre de l'interdiction de discrimination au niveau européen et de notre objectif d'une identification de nos citoyens avec l'Eurodistrict.

Les Eurodistricts s'engagent activement pour le bon fonctionnement et l'équilibre d'un marché de l'emploi transfrontalier, en combattant d'une part le fort taux de chômage chez les jeunes en Alsace et d'autre part la pénurie croissante de main-d'œuvre en Allemagne. Des frais de déplacement supplémentaires ont un effet dissuasif chez les jeunes disposant de moyens financiers restreints alors qu'ils devraient être encouragés à aller voir ce qui se passe outre-Rhin. Cette jeune génération est, en effet, le socle de notre avenir européen commun. Par ailleurs, la mise en place d'obstacles bureaucratiques et financiers supplémentaires diminue les chances pour les entreprises allemandes de couvrir leur demande croissante en personnel qualifié dans le pays voisin.

Dans une région où les points communs doivent être mis en avant, cette taxe est perçue par les citoyens français comme un « droit de passage » ou « une taxe d'entrée pour l'Allemagne » et freinera vraisemblablement le trafic frontalier bilatéral. Seront surtout lésés les travailleurs à faibles revenus ne pouvant pas acquérir un véhicule neuf. Par ailleurs, il est prévisible que des voyageurs en transit venant d'autres pays emprunteront davantage les routes françaises sans péages de par leur proximité frontalière (dans le but de contourner cette taxe). Les deux faits auront un impact négatif considérable sur les relations transfrontalières.

Dans le domaine du tourisme, d'importants inconvénients sont également à prévoir pour les destinations touristiques allemandes. Environ 10 millions de touristes viennent annuellement dans le territoire du Rhin Supérieur dont un quart de pays autres que l'Allemagne, la France et la Suisse. Une taxe sur les infrastructures ne réduirait non seulement le tourisme journalier au sein de la région mais influencerait potentiellement aussi le choix des destinations des touristes du monde entier.

Précisément à l'heure où les idéaux européens sont mis à rude épreuve sur plusieurs fronts, cette taxe n'aura pas seulement un impact négatif dans les secteurs du marché du travail, de la formation, des soins médicaux et du tourisme, mais elle enverra également un mauvais signal. Cela entraînera de nouveaux obstacles et des frontières administratives au lieu d'améliorer et de favoriser l'intégration européenne au quotidien. C'est à ce juste titre que les Eurodistricts ont été créés par les gouvernements allemands et français afin de promouvoir la coopération et le développement des relations transfrontalières. D'autre part, on peut se poser

la question, comme l'a relevé le Parlement Européen, sur la légitimité d'une telle taxe qui prévoit une discrimination en fonction du domicile.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des particularités de la région du Rhin Supérieur et des impacts négatifs majeurs de la taxe sur les infrastructures auxquels nous pouvons nous attendre dans la version actuelle de la loi.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel du point de vue des Eurodistricts que des zones frontalières sans péage couvrant leurs territoires soient instaurées afin de maintenir leurs excellentes relations transfrontalières.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Frank Scherer
Präsident des Eurodistrikts
Strasbourg-Ortenau



Rémi Bertrand
Präsident des Eurodistrikts
PAMINA

Schreiben ergeht nachrichtlich an:

Malu Dreyer, Bundesratspräsidentin und Ministerpräsidentin Rheinland-Pfalz

Winfried Kretschmann, Ministerpräsident Baden-Württemberg

Doris Ahnen, Ministerin der Finanzen Rheinland-Pfalz